



Déclaration préalable CGT au CSEE DTSI N°29

23/04/2025

Actualité internationale :

Conclave papal vs conclave retraité : même ambiance, moins d'encens

Le conclave papal, c'est quand les cardinaux se réunissent pour élire un nouveau pape dans le secret absolu pour hériter du fauteuil de Pierre. Le conclave retraité, lui, c'est quand un chef d'entreprise, un patriarche ou une grand-mère toute-puissante réunit la famille pour décider qui héritera du trône (ou du fauteuil en cuir du bureau).

Dans les deux cas, il y a du suspense, hum hum mais qui ça va être ? des alliances secrètes, des regards lourds de sens et parfois même un peu de trahison feutrée. La différence ? Pas de fumée blanche dans le conclave retraité, juste un « je n'étais pas au courant pour Betharam » suivi d'un silence gêné. Du côté du conclave papale c'est « je n'étais pas au courant pour l'abbé Pierre ».

Comment garder un regard de Pierre devant tant d'hypocrisie politique ou ecclésiastique.

Mais église et état ont-ils un jour cessé de faire ménage ensemble ?

Bref, deux conclaves, un même parfum de drame...

Vous vous en doutiez, nous ne demanderons pas une minute de silence

Et les Ultra Marins ?

Mayotte a connu ces jours-ci la visite du président de la République, mais saviez-vous que Mayotte était le dernier département de France avec St Pierre (Oh NON encore lui) et Miquelon, à ne pas être équipé d'un réseau de fibre optique ? Ce projet de 183 millions d'euros a été remporté par Mayotte THD !

Focus sur notre actualité hexagonale

Le 31 mars, à l'issue de longues années de procédure et d'un débat judiciaire contradictoire, le Rassemblement National ainsi que des élus et des cadres du mouvement d'extrême droite ont été condamnés pour détournement de fonds publics. Marine Le Pen, qui était présidente du parti et parlementaire européenne

au moment des faits, est la personne la plus lourdement condamnée : 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire et 4 ans de prison, dont deux avec sursis.

Depuis l'annonce de ce verdict qui découle de la seule application de la loi par des juges indépendants, le Rassemblement National a choisi de dénoncer la décision de justice en des termes aussi abusifs que choquants. Il a accrédité l'idée d'un « complot » mené par un « gouvernement des juges », s'attirant ainsi les soutiens enthousiastes des figures mondiales de l'extrême droite que sont Trump, Poutine, Musk, Bolsonaro, Orban ou Salvini.

Encore plus inquiétant, ces critiques d'une décision de justice ont été plus largement relayés par des élus et responsables politiques d'autres partis, y compris le Premier ministre, et par un grand nombre de médias peu soucieux de la réalité des faits.

Ces sorties ont immédiatement entraîné des menaces à l'endroit des magistrats qui ont rendu leur jugement collégialement.

Derrière cette violente attaque contre l'Etat de droit et les magistrats qui le servent, se dessine le refus de ce qu'il implique : un traitement égal de toutes et de tous, personne ne pouvant réclamer l'application de priviléges liés à sa naissance, à son statut social ou à sa notoriété. Certes, ces attaques qui visent à remettre en cause le fondement de nos institutions protectrices des droits et de l'égalité devant la loi ne sont pas nouvelles. Mais elles se sont dangereusement multipliées ces dernières années.

Fermement attachés à l'égalité de toutes et de tous devant la loi, nous sommes nécessairement attachés à l'Etat de droit qui deviendrait un concept vide si l'indépendance de la justice n'était pas respectée.

Nous savons également que l'Etat de droit nous protège d'un autre fléau.

Car, garantie de l'exercice des droits et des libertés fondamentales. L'Etat de droit est également ce qui contribue à ce que les relations qui se nouent entre les citoyens ne soient pas abandonnées à la violence, à la force, aux pouvoir sans limites, aux mauvaises passions mais puissent être régulées par des normes juridiques. A l'heure où les haines racistes et antisémites, le masculinisme et les offensives anti-IVG ainsi que le mépris des habitats naturels connaissent une vigueur renouvelée, l'Etat de droit nous apparaît d'autant plus précieux.

Garantie d'impartialité, de traitement égal devant la loi et de refus de la violence dans les relations, l'Etat de droit – indissociable d'une démocratie effective et de la protection des droits humains – résonne avec nos convictions. Celles qui nous animent lorsque nous refusons les injustices sociales et environnementales, les racismes, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexism, les phobies LGBT et toutes les idéologies qui visent à faire primer l'exploitation, l'oppression, les haines et les peurs sur le respect de toutes et tous.

Passons à l'actualité d'Orange

Ce CSE DTSI sera une quatrième fois marqué par un retour d'expertise concernant un suicide de salarié. Le 28 avril prochain se tient la journée de lutte pour la prévention des accidents de travail et maladies professionnelles, qui devient bien trop souvent une journée d'hommage aux trop nombreux morts au travail.

La situation en France n'est pas glorieuse le nombre de décès au travail explose, 4 morts par jour, dont 2 sur des chantiers de construction. Les accidents de travail et les maladies professionnelles ont de graves conséquences : handicap plus ou moins lourds, cancers, notamment liés à l'amiante, vies professionnelles et privées détruites, difficulté d'accès à la retraite... Les accidents de travail et maladies professionnelles et plus généralement la pénibilité des conditions de travail ont de graves conséquences sur la retraite, nous rappelons que 135 000 inaptitudes sont prononcées par an, occasionnant des départs anticipés à la retraite avec des pensions souvent minorées.

Cette situation est directement imputable à des choix politiques au service du patronat : l'augmentation du nombre de décès au travail est corrélée à la disparition des CHSCT, du fait des ordonnances Macron de 2017. Ces dernières ont aussi acté la disparition de 4 des 10 critères de pénibilité pour les salariés.

Il faut rétablir des critères contraignants par métiers, élargis aux conditions d'exercice des métiers féminisés, sans oublier les risques managériaux et organisationnels, responsables de nombreuses pathologies psychiques.

La CGT appelle à se mobiliser le 28 avril pour qu'un changement s'opère et que la vie au travail ne devienne pas la mort à la tâche.



Déclaration préalable CGT au CSEE DTSI N°30

29/04/2025

Actualité internationale :

Avant de devenir la journée de pêche, de randonnée ou de la brocante du village, la journée du 1er mai est le fruit de la lutte et du sacrifice de nombreux syndicalistes. C'est la seule journée où on peut manifester en famille ou avec des amis sans perdre du salaire.

Il n'appartient qu'à nous de rendre hommage aux sacrifiés en faisant en sorte qu'ils et elles ne soient pas mort pour rien.

La Fête internationale du 1er mai tire son origine des combats du mouvement ouvrier pour la réduction du temps de travail. La CGT revendique ainsi dès 1895 la journée des 8 heures (8 h de travail, 8h de loisirs, 8h de repos). Aux Etats-Unis aussi : le 3 mai 1886, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester. Cinq syndicalistes désignés par la police comme des meneurs sont condamnés à mort (Albert Parsons, Adolph Fischer, George Engel, August Spies et Louis Lingg), quatre seront pendus le vendredi 11 novembre 1887 malgré l'inexistence de preuves. Louis Lingg s'est suicidé dans sa cellule. Trois autres sont condamnés à perpétuité.

En 1889, la Ile Internationale socialiste se réunit à Paris, elle décide de faire de chaque 1er mai une journée de manifestation pour la réduction de la journée de travail à huit heures. Le 1er mai 1891, à Fournies dans le Nord, la manifestation tourne au drame : l'armée tire sur les ouvriers et fait neuf morts dont des jeunes.

Le 1er mai est la seule journée fériée et chômée du Code du Travail, elle a été obtenue par la lutte et le sacrifice des générations qui nous ont précédé. C'est avec le 8 mars une des rares journées de mobilisation internationale. La CGT sera présente ce 1^{er} mai dans les rues et appell toutes et tous a rejoindre les rassemblements.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler qu'en cette période, nous célébrons l'anniversaire d'une avancée fondamentale pour l'égalité : **le droit de vote des femmes.**

Le 29 avril 1945, pour la première fois, les Françaises participaient à une élection. Cet événement historique marque une étape essentielle dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, combat qui reste plus que jamais d'actualité.

En évoquant cet anniversaire, nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux valeurs de respect, d'égalité et de dignité pour toutes et tous, dans notre entreprise comme dans notre société.

La délégation CGT au CSEE tient à exprimer sa plus vive indignation suite à l'incident survenu lors de la réunion de préparation commune des élus. Notre camarade Leila a été la cible de violences verbales inacceptables. Ces comportements, intolérables en toute circonstance, sont d'autant plus graves qu'ils ont lieu dans un cadre professionnel censé garantir respect, écoute et travail collectif.

La CGT rappelle que tout salarié ou représentant du personnel a droit au respect de sa dignité et de son intégrité morale. Aucune forme de violence verbale, d'intimidation ou de dénigrement ne saurait être tolérée au sein de nos instances représentatives.

Nous demandons que l'ensemble des élus et participants soient sensibilisés au respect mutuel et au cadre de travail serein que doit garantir notre instance.

La CGT exprime son total soutien à notre camarade Laila et se réserve le droit d'engager toute action nécessaire pour faire respecter les droits des représentants du personnel.